

## L'œuvre d'entraide : Être Partenaires

### L'Œuvre catholique-chrétienne pour la Diaspora

**Origine :** L'œuvre pour la Diaspora a été créée le 15 juin 1905 lors du Synode national à Bienne.

**Alimentation du fond :** Une collecte annuelle organisée dans les paroisses et en diaspora au mois d'août constitue l'essentiel des moyens à disposition du fonds.

**But :** Selon les statuts adoptés par le Synode national, les tâches de l'œuvre sont les suivantes :

- Organisation de la cure d'âme, du catéchisme et des services religieux dans les régions de diaspora
- Paiement de contributions au salaire des prêtres s'occupant de régions en diaspora, respectivement de leurs paroisses

- Encouragement au mouvement catholique-chrétien à l'étranger.

L'œuvre pour la diaspora organise, en collaboration avec les paroisses et les prêtres, des offices dans les régions de diaspora.

L'œuvre se trouve actuellement dans une période de restructuration. Le montant des collectes ne suffit plus à couvrir les frais occasionnés par les tâches qui lui incombent. De nouvelles solutions doivent donc être trouvées.

L'œuvre pour la diaspora aide actuellement des personnes ou des groupes qui soutiennent des catholiques-chrétiens et des catholiques-chrétiennes vivant en diaspora.

D. Renschler

**Origine :** Lors du Synode national du 19 juin 1961 les délégués décident de faire une collecte diocésaine en faveur de la mission. Un complément de cette décision a été voté au Synode national du 22 juin 1970. C'est au Synode national du 18 juin 1972 qu'il est décidé de créer l'œuvre d'entraide de l'Église catholique-chrétienne de la Suisse en tant qu'instrument pour les tâches diaconales extérieures au diocèse. Cette œuvre, appelée "*Être partenaires*" remplace les structures décidées aux Synodes nationaux de 1961 et de 1970. Elle recommande aux paroisses de consacrer 2 % de leurs recettes à l'œuvre d'entraide.

**Alimentation du fonds :** Les moyens financiers d'*Être partenaires* proviennent :

de la collecte ordinaire annuelle pendant le carême, en collaboration avec *Action de carême* et *Pain pour le prochain*

d'une collecte pour la mission à l'occasion de la Trinité de cotisations et de dons des paroisses et institutions ecclésiales,

d'autres cotisations et de dons individuels.

Tous les frais de gestion d'*Être partenaires* sont pris en charge par le diocèse.

### Les partenaires de l'œuvre d'entraide

L'action *Être partenaires* soutient des Églises, des diocèses et des paroisses de l'Union d'Utrecht ainsi que des Églises avec lesquelles une convention ecclésiale a été conclue, ( Églises anglicanes, Église indépendante des Philip-

pines, IFI ) et pour lesquelles des délibérations sont en cours ou souhaitables.

**Les objectifs des fonds de l'œuvre :** Selon la Déclaration de la Conférence du Conseil œcuménique des Églises à Escorial du 31 octobre 1987 le but fondamental des projets "*Être partenaires*" est "... de donner les moyens aux gens de s'organiser, soit comme individu soit en communauté, afin d'atteindre une certaine autonomie".

### Que faut-il pour présenter un projet ?

- Une description détaillée établie avec un ou plusieurs concepts, comprenant des plans, un budget financier, de la documentation, des photographies et l'état du projet.

- La décision des autorités compétentes, diocèse ou paroisse concernée ainsi qu'aux personnes responsables.

- Une analyse de l'aspect financier pour fixer le montant de l'aide souhaitée et, si nécessaire les relations bancaires.

Pour les projets de longue durée, il convient de joindre une planification générale de la réalisation.

Urs Sutter

